

## Délégué d'une mutuelle ? Pourquoi pas vous ?...

**Au cours du premier trimestre 2022, les délégués titulaires et suppléants, qui siègent aux Assemblées Générales d'AVENIR SANTÉ MUTUELLE, vont être renouvelés.**

**Chaque adhérent INDIVIDUEL d'AVENIR SANTÉ MUTUELLE peut devenir délégué, s'il le souhaite.**

### Le délégué

Le délégué (titulaire ou suppléant) chez AVENIR SANTÉ MUTUELLE est élu pour 6 ans (bulletin secret, scrutin uninominal à majorité simple) par les membres du collège des Particuliers. Il représente, en général, un millier d'adhérents et dispose donc, au maximum, d'un millier de voix à l'Assemblée Générale. Il est associé aux décisions importantes de la mutuelle, relatives aux modifications statutaires éventuelles, aux grandes orientations stratégiques, mais aussi aux propositions de nouvelles prestations ou d'évolution des cotisations, et prend connaissance du bilan d'activités et financier. Qu'il soit titulaire ou suppléant, le temps passé à exercer sa fonction de délégué est très limité. Les moments forts de son mandat sont les Assemblées Générales annuelles, où sont votées les décisions à enjeux de la mutuelle.

### L'Assemblée Générale

Elle est convoquée par le Président du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an. Elle peut se tenir en présentiel comme en visioconférence. La convocation est envoyée, nominativement, à chaque délégué au moins 15 jours avant la date de la réunion par courrier simple ou par courrier électronique. S'il est empêché, le délégué peut adresser à la Mutuelle un pouvoir de représentation.

### Qui peut être délégué ?

Pour être délégué, rien de plus simple : Il suffit d'être à jour de ses cotisations, dues à la mutuelle, et de jouir de ses droits civiques puis d'être élu.

### Comment devenir délégué ?

Vous êtes candidat : Votre candidature devra parvenir, par écrit (courrier ou mail), au siège d'AVENIR SANTÉ MUTUELLE, à l'aide de la déclaration de candidature qui vous sera adressée courant janvier 2022.

Adresse du siège : AVENIR SANTÉ MUTUELLE 12, avenue du Général Mangin 78027 Versailles Cedex.

E-mail : [contact@avenirsantemutuelle.fr](mailto:contact@avenirsantemutuelle.fr)